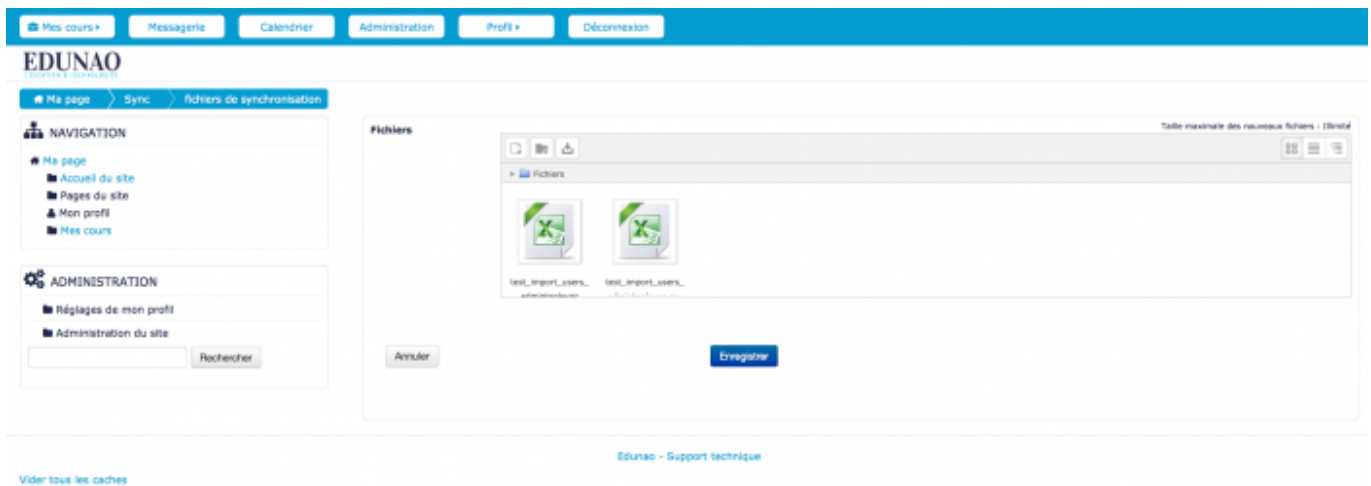


# Gestionnaire local de fichiers



Le gestionnaire local de fichiers de l'outil de synchronisation par CSV gère un dépôt permanent des fichiers de commande qui peuvent être utilisés pour les synchronisations ou les opérations de masse sur Moodle. Vous pouvez y organiser des répertoires et sous-répertoires, à l'exclusion de deux répertoires "standard" automatiquement gérés par l'outil :

- Le répertoire "archives" : Contient les fichiers de commande qui ont été archivés à la suite d'un traitement.
- Le répertoire "reports" : Contient les rapports d'exécution des fichiers traités.

Les différents outils possèdent un paramétrage destiné à pointer dans ce répertoire "le" fichier à exécuter à chaque fois que la tâche cron de cet outil est exécutée. Ainsi il est possible de gérer une automation en mettant à jour le fichier nommé avant le passage de la tâche.

## Alimentation externe des fichiers par téléchargement

Des fichiers peuvent être apportés de "l'extérieur" dans ce répertoire. Ce cas est prévu par exemple, lorsqu'un ERP externe génère les fichiers de commande et souhaite les faire exécuter depuis l'extérieur. La mise en oeuvre se fait comme suit :

1. Organiser un accès SFTP de votre ERP sur le serveur Moodle
2. Organiser le droit d'écriture de cet agent SFTP sur le répertoire `<moodledata>/sync`
3. Faire déposer les fichiers de commande dans ce répertoire.

Les tâches programmées de l'outil de synchronisation vont systématiquement rapatrier les fichiers qui se trouvent à cet endroit dans la zone locale de fichiers de l'outil de synchronisation. (attention les fichiers cachés ou commençant par un '\_' sont ignorés).

C'est dans le gestionnaire local qu'apparaîtront les fichiers que vous générez dans l'[Interface de contrôle des cours](#).

[Revenir à l'index du guide utilisateur](#)

From:

<https://docsen.activeprolearn.com/> - **Moodle ActiveProLearn Documentation**

Permanent link:

<https://docsen.activeprolearn.com/doku.php?id=toolsyncfilemanager&rev=1462528370>

Last update: **2024/04/04 15:50**

